

Soudal Capteur d'Humidité

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Soudal Capteur d'Humidité
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119494219-28 Enregistré avec le n° CAS de la forme anhydre
 Type de produit REACH : Mélange
 Numéro CAS : 10035-04-8
 Numéro index CE : 017-013-00-2
 Numéro CE : 233-140-8
 Formule : CaCl₂.2H₂O

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Absorbant d'humidité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Soudal N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☒ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

Fabricant du produit

Soudal N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 ☒ +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
 +32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Phrases H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Soudal Capteur d'Humidité

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
chlorure de calcium, dihydrate 01-2119494219-28	10035-04-8 233-140-8	C>99 %	Eye Irrit. 2; H319		Mono-composant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

MESURES GENERALES. Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état:

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Toux. Irritation des muqueuses nasales. Gorge sèche/mal de gorge. Saignement du nez. Difficultés respiratoires.

Après contact avec la peau:

Non irritant. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Eruption/dermatite. Gerçures de la peau. Peau sèche.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Larmoiement.

Après ingestion:

APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Irritation des muqueuses buccales. Gorge sèche/mal de gorge. Irritation des muqueuses gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique). Réaction exothermique violente avec l'eau chaude. Réagit lentement en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

2 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, agents de réduction, métaux, eau/humidité.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Polypropylène, polyéthylène.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Calcium & Cpds (as Ca)	NIOSH	7020

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

Soudal Capteur d'Humidité

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	10 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	5 mg/m ³	

DNEL/DMEL - Grand public

Soudal Capteur d'Humidité

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	5 mg/m ³	

Motif de la révision: 2:3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

3 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	2.5 mg/m ³	
------	---	-----------------------	--

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1.

b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Néoprène.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Poudre cristalline
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Sans objet
Couleur	Blanc
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	176 °C
Point d'ébullition	> 1600 °C
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Sans objet
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; 130 g/100 ml ; 20 °C
Densité relative	1.85
Température de décomposition	>176 °C
Température d'auto-ignition	Sans objet
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	5 - 8 ; 10 %

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'ignition	Sans objet
TDAA	Sans objet
Densité absolue	1850 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La matière a une réaction alcaline.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique violente avec l'eau chaude. Réagit avec les oxydants (forts) et avec les réducteurs (forts).

10.4. Conditions à éviter

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

4 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, agents de réduction, métaux, eau/humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique). Réagit lentement en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Soudal Capteur d'Humidité

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	2301 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Autres	> 5000 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Soudal Capteur d'Humidité

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Modérément irritant	OCDE 405			Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque une sévère irritation des yeux.
Non classé dans les irritants cutanés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Soudal Capteur d'Humidité

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée
Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Soudal Capteur d'Humidité

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Soudal Capteur d'Humidité

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Soudal Capteur d'Humidité

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Conclusion

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Soudal Capteur d'Humidité

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Conclusion

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

5 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Soudal Capteur d'Humidité

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	< 189 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Souris (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 189 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Souris (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

Soudal Capteur d'Humidité

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Soudal Capteur d'Humidité

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Picotement/irritation de la peau. Irritation du tissu oculaire. Larmolement. Gorge sèche/mal de gorge. Saignement du nez. Atteinte du septum nasal.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Soudal Capteur d'Humidité

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		4630 mg/l	96 h	Pimephales promelas			Étude de littérature; Dihydrate
Toxicité aiguë crustacés	CE50		2400 mg/l	48 h	Daphnia magna			Étude de littérature; Dihydrate
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		2900 mg/l	72 h	Pseudokirchnerie lla subcapitata			Étude de littérature; Dihydrate

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères de la Directive 67/548/CEE

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Soudal Capteur d'Humidité

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Conclusion

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances inorganiques non soumises aux critères PBT et vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Soudal Capteur d'Humidité

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

6 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

16 05 07* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Sans objet (inorganique)

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

Législation nationale Belgique

Soudal Capteur d'Humidité

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Soudal Capteur d'Humidité

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05
Waterbezwaarlijkheid	B (5)

Législation nationale France

Soudal Capteur d'Humidité

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

Soudal Capteur d'Humidité

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

7 / 8

Soudal Capteur d'Humidité

WGK	1; Classification interne polluant l'eau basée sur phrases R selon la méthode VwVwS (Anhang 3)
TA-Luft	5.2.1

Législation nationale UK

Soudal Capteur d'Humidité

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Soudal Capteur d'Humidité

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2002-12-19

Date de la révision: 2017-01-20

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 32110

8 / 8